



QUE RETENIR DU FICHIER ELECTORAL 2023 DU TOGO ?

Dans un communiqué rendu public par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) le 20 novembre 2023, le fichier électoral du Togo présente les données quantitatives suivantes: le nombre brut d'électeurs recensés est à 4 432 936, le nombre d'électeurs radiés est à 129 225, le nombre total de CRV prévus est à 4 624, le nombre total de CRV opérationnels est à 4608, le nombre total d'électeurs du fichier électoral définitif est à **4 203 711** dont 2 262 396 femmes, soit 53,82% et 1 941 315 hommes, soit 46,18%.

Le recensement électoral a été réalisé sur tout le territoire national réparti en trois zones du 29 avril au 14 juin 2023 suivi d'un audit interne de la CENI et d'un audit externe assumé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

A l'issue de la publication de ces données, plusieurs voix se sont élevées au sein de la classe politique et dans la société civile pour dénoncer les conclusions de l'audit de l'OIF qui ont qualifié le fichier électoral de « fiable ». Que retenir donc de ce fichier ?

1° Les togolais ayant une majorité électorale se sont enrôlés massivement sur le fichier électoral. Les 4 203 711 inscrits représentent environ 52% de la population togolaise établie en 2022 à 8 095 498 (RGPH). Ce taux est assez révélateur de la mobilisation massive de l'électorat à s'inscrire lorsqu'on sait que la population jeune de moins de 18 ans (0 à 18 ans) a été estimée à 48,5% en 2021 par un rapport de l'UNICEF (*Country Office Annual Report 2021*). Il faudrait rendre disponibles les données désagrégées par région et par préfecture afin d'offrir plus de clarté dans l'analyse de la portée de ces données et faciliter une meilleure compréhension du fichier par les parties prenantes au processus électoral.

Tableau 1 : évolution de l'électorat de 2010 à 2023.

Années	2010	2015	2020	2023
Corps électoral	3.227.492	3.509.258	3.738.786	4.203.711
Croissance de l'électorat	-	+281 766	+229 528	+464 925

Deux raisons essentielles justifieraient cette hyper croissance de l'électorat en 2023.

Raison 1 : considérations économiques et sociales. Force est de constater un enrôlement massif des femmes à environ 54% des inscrits. Cet engouement des femmes à s'inscrire sur le fichier électoral pourrait être motivé par plusieurs raisons dont entre autres l'utilité de la carte d'électeur dans les formalités administratives et les opérations économiques et les opportunités d'accéder à certaines aides sociales offertes par l'Etat. En effet, le plan de réponse au COVID 19 a amené le gouvernement togolais à mettre en place un mécanisme de transfert de cash (12.250 FCFA pour les femmes et 10.500 pour les hommes) aux ménages les plus vulnérables dont plus 65% des bénéficiaires directs ont été les femmes. L'accès à ces fonds a été facilité par la possession par les bénéficiaires d'une pièce d'identité dont la carte d'électeurs.

Raison 2 : considérations politiques. Le boycott des législatives de 2018 est regretté cinq années après par les partis et leurs militants promoteurs de « l'abstentionnisme » qui ont finalement opté pour le « tout sauf le boycott » des législatives de 2023. Tous les états majeurs des partis et mouvements politiques ont ainsi encouragé un enrôlement massif des citoyens sur la liste électorale.

2° L'OIF a fait un travail technique sur les données issues de l'enrôlement et non sur le processus ayant conduit à cet enrôlement. L'audit du fichier électoral par l'OIF porte essentiellement, suivant le cahier de charge technique d'une telle opération, à l'analyse de la qualité des données textuelles ou alphanumériques et biométriques conformément aux dispositions du code électoral et autres normes pertinentes en vigueur au Togo. L'audit permet ainsi de vérifier la conformité des pièces d'identité ayant étayé l'inscription de l'électeur (nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation etc.), et les données biométriques fournies lors de l'inscription (empreintes, photos) afin de s'assurer qu'il a l'âge requis, qu'il ne s'est pas enrôlé à plusieurs reprises ou que des erreurs matérielles soient constatées. L'audit recommande alors des mesures correctives sous forme de radiation des doublons, des mineurs et des inscriptions injustifiées. C'est ce qui aurait permis la radiation de 129 225 inscrits du fichier final des électeurs. Sans un élément tangible de preuve remettant en cause cette démarche, l'audit externe indépendant de l'OIF est donc réputé crédible et opposable aux parties prenantes.

3° L'Absence d'enrôlement des Togolais(es) vivant à l'étranger. Le code électoral togolais offre l'opportune légale aux citoyens vivant à l'étranger de s'inscrire sur la liste électorale ouverte à l'ambassade de la République togolaise dans le pays de sa résidence, retenu pour le vote des Togolais vivant à l'étranger. Cette absence d'enrôle des togolais de l'étranger prive ces derniers de leurs droits de participer aux élections et de concourir aux choix des dirigeants du pays. Il faut à l'avenir que des mesures idoines soient prises afin de rendre possible l'inscription des togolais de la diaspora sur le fichier électoral afin de le rendre effectivement inclusif.

4° Recommandations générales sur le fichier électoral :

4.1. Il faut établir un cadre d'échanges multi-acteurs avec les parties prenantes aux élections, sous le leadership de la CENI et l'appui financier des partenaires internationaux, afin de renforcer la transparence des opérations électorales, promouvoir la confiance réciproque et contribuer à l'apaisement du climat politique dans le pays avant, pendant et après le processus électoral.

4.2. Rendre disponibles sur le site de la CENI les données désagrégées du fichier électoral par régions/préfectures, le rapport complet de l'audit de l'OIF et toutes informations relatives au fichier électoral.

4.3. Développer à l'avenir un programme national d'arrimage du fichier électoral au fichier national d'état civil afin de moderniser et de faciliter l'actualisation et la fiabilité du fichier électoral.

Lomé, le 21 novembre 2023.

Tél. +228 71 00 45 92 ; email : contact@itg-togo.org / itg.togo0554@gmail.com

Site Web : www.itg-togo.org / Adresse : Lomé-Adidogomé face Eglise Catholique de Wonyomé.